



**Le secrétaire général des services du Premier ministre le Pr Séraphin Magloire Fouda dans un courrier du 23 mai 2018 dernier, a adressé une demande d'explication dans les brefs délais au ministre de la communication Issa Tchiroma Bakary et au Directeur général de la CRTV Charles Pythagore Ndong, au sujet du non-paiement des droits d'auteur de Mr Isidore Modjo auteur compositeur du générique en exploitation à la CRTV.**

Les faits remontent au 29 mars 2017. En effet, sous haute instruction du Premier ministre philémon Yang, il avait été ordonné le paiement des droits d'auteur d'une somme de 50.000.000 FCFA à monsieur Isidore Modjo, auteur-compositeur du générique en exploitation à la CRTV.

Un an après cette ordonnance et malgré les différentes grèves organisées au sein du ministère de la communication par la victime, l'ordre du Premier ministre n'a jamais été appliqué. Cette demande d'explication pour ainsi dire, viendrait en réaction à la non application des ordres de la hiérarchie qui instituait depuis le 29 mars 2017 le paiement des droits d'auteur du cinéaste Camerounais.

Pour faire entendre sa voix, Isidore Modjo avait organisé plusieurs grèves au sein des services du ministère de la communication et du premier ministère. La dernière manifestation en date est la grève de la faim du 17 mai dernier.

